



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

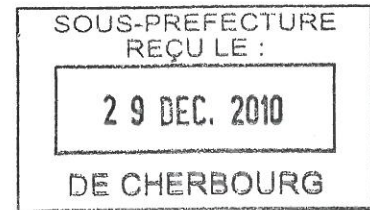
Date d'envoi de la convocation : 07/12/10

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS



L'an deux mille dix, le vendredi 17 Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique.

Ont donné procurations : Madame LE FRANCOIS Yveline à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BONAMY Lucien à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur FEUARDENT Serge à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Monsieur LECOUFFRE Dominique à Madame LENER Martine, Monsieur ADAM Jean-Pierre à Monsieur LETABLIER Marcel, Monsieur CHANTELOUP Denis à Monsieur TIREL Serge, Monsieur COSNEFROY Jacques à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur GINET Patrick à Madame THOMINET Odile.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, LAMOTTE Jean-François, BRIX Henri, LEGER Roger, LESEIGNEUR Jacques, DENIAUX Johan, LE BIEZ Franck, LARONCHE Emmanuel, VIGER Jacques.

N° 2010 – 073

OBJET : Décisions du Bureau de la Communauté de Communes des Pieux

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008 – 028 du 6 Mai 2008 portant délégation de pouvoir au Bureau de la Communauté de Communes des Pieux,

Le Président rend compte des décisions prises par le Bureau de la Communauté de Communes des Pieux depuis le Conseil Communautaire du 24 Septembre 2010 :

N° 29 du 08/10/10 : Finances – Régie de recettes du service Environnement – Modification de l'implantation de la régie,

N° 30 du 08/10/10 : Patrimoine – Haras – Location du T2 – Dossier GUERIN Alexandre,

N° 31 du 08/10/10 : Port Diélette – Gratuité de séjour – Manifestation nautique du 17 Octobre 2010 Voile légère – Centre Nautique de Diélette,

N° 32 du 15/10/10 : Port Diélette – Tréauville – Utilisation du Domaine Public Maritime – Emplacement pour canalisation – Renouvellement de l'autorisation,

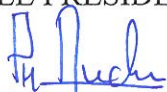
N° 33 du 25/10/10 : Ecole de Musique – Convention d'utilisation de l'auditorium avec le Foyer Socio-Educatif (FSE) du collège des Pieux pour l'année scolaire 2010 – 2011,

N° 34 du 19/11/10 : Assurances – Indemnisations après sinistres (REF AJD 2010-03).

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 29/12/2010
et publication ~~ou notification~~
du : 22/12/2010



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT


Philippe AUCHER